



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-17

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves

Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)

Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Excusée :

Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours

Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours

Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources

Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Manuel Garrido

Objet : Retrait du département de la Réunion et du SDIS de la Réunion de l'entente pour la forêt méditerranéenne

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la volonté du département et du SDIS de la Réunion de ne plus adhérer à l'entente pour la forêt méditerranéenne,

Considérant les statuts de l'entente pour la forêt méditerranéenne et la nécessité pour chaque adhérent de se prononcer sur ce retrait,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le retrait du département de la Réunion et du SDIS de la Réunion de l'entente pour la forêt méditerranéenne à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le président
du conseil d'administration

A blue ink signature of Pierre Maisonnat, consisting of a stylized 'P' and 'M'.

Pierre Maisonnat